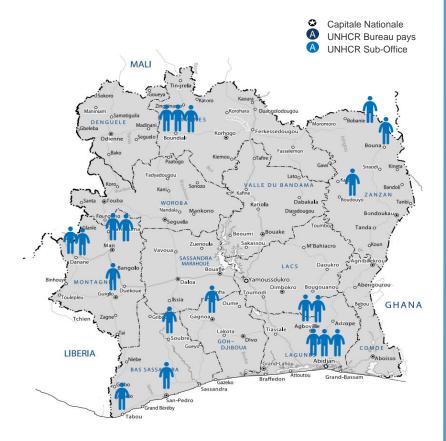
BULLETIN APATRIDIE OCT - DEC





CÔTE D'IVOIRE

EQUIPE MONITORING UNHCR APATRIDIE



ACTU

Cette fin d'année est marquée par des avancées significatives dans la lutte contre l'apatridie.

Le 4 octobre, le Garde des Sceaux a signé une circulaire relative à la délivrance de certificats de nationalité aux enfants trouvés en Côte d'Ivoire de parents inconnus. Celle-ci vise à instruire les magistrats sur l'application de l'article 2 de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et contribuera à éradiquer l'apatridie chez ces enfants.

Le 07 octobre, premier jour de la réunion du Comité Exécutif du HCR à Genève consacré au Segment de haut niveau sur l'apatridie, la Côte d'Ivoire a réaffirmé sa volonté de lutter contre l'apatridie au cours des cinq années restantes de la Campagne #lbelong en s'engageant à travers 5 mesures concrètes.

Le 27 novembre, le Conseil des Ministres a adopté un décret fixant les modalités d'application de la loi n° 2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'actorde naissance.

LES ACTIVITES EN CHIFFRES – JAN/DEC 2019



172

Ateliers de

formations sur l'apatridie ont été organisés pour 4.265 personnes. Il s'agit de chefs de villages, de leaders communautaires, d'autorités administratives locales, etc.



10

Accords de partenariats ont été signés avec des radios locales pour faciliter la communication sur les thématiques liées à l'apatridie.

22 émissions ont déjà été réalisées sur l'apatridie.



1330

Activités de sensibilisation ont été organisées dans 636 localités depuis le début de l'année. Elles ont touché plus de 290.058

personnes. 224
plaidoyers ont
également été faits
auprès des autorités
ivoiriennes.



6.673

Personnes à risque d'apatridie ont été identifiées par les Assistants de Protection du HCR depuis le début de l'année. 141 enfants trouvés y figurent



451

Certificats de nationalité ont été délivrés à des personnes à risque d'apatridies depuis le début de l'année. 242 enfants trouvés y figurent



12

Comités de lutte contre l'apatridie ont été mis en place pour servir de relais dans l'identification des personnes à risque d'apatridie.

IDENTIFICATION

TOUTE

DANS TOUT LE PAYS: Dans le cadre du monitoring de protection apatridie, 20 Assistants de Protection Terrain identifient les personnes à risque d'apatridie et les réfèrent aux partenaires dans 13 départements de la Côte d'Ivoire. Depuis le début de l'année de 2019, ils L'ANNÉE ont identifié 6.673 personnes à risque d'apatridie, dont 141 enfants trouvés. La plupart de ces personnes ont été référées aux partenaires du HCR pour une prise en charge juridique et/ou judiciaire.

TRIECHVILLE : Le HCR a entamé une collaboration avec la Communauté Sant'Edigio Côte d'Ivoire qui vise à identifier et référer des cas d'enfants à risque d'apatridie à ces partenaires en vue de trouver des solutions juridiques à leurs problèmes de documentation et leur permettre d'avoir une identité et une nationalité. La collaboration a déjà abouti au référencement d'une centaine de cas à l'AFJCI. Il s'agit spécifiquement, d'enfants vivant dans les rues d'Abidjan.

10 OCT

19 NOV

DOROPO: Le préfet de la localité a procédé au lancement officiel de l'opération d'identification des élèves de l'inspection de l'enseignement préscolaire et primaire en vue de l'obtention d'actes de naissance. Cette opération fait suite à une activité de renforcement des capacités des autorités et des directeurs d'établissements primaires sur l'apatridie et sur l'enregistrement des naissances. Elle a fait ressortir que 51,31 % d'écoliers de la zone ne sont pas déclarés à l'état civil pour l'année scolaire de 2018-2019.

ABIDJAN: Le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a en collaboration avec le HCR organisé un atelier de renforcement de capacités des membres de la Coalition de la Société Civile Ivoirienne de lutte contre l'apatridie (CICA) sur la thématique de l'apatridie. Cet atelier a été l'occasion de discuter notamment de la situation des enfants trouvés au regard de la nouvelle circulaire qui autorise les tribunaux à leur délivrer des certificats de nationalité et des mécanismes de référencement des cas d'enfants identifiés pour répondre au mieux à leurs besoins de protection.

21 **NOV**





PREVENTION

OCT

YAMOUSSOUKRO: Un atelier de renforcement de capacités des membres de la chambre des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire sur la nationalité et l'apatridie a été organisé à Yamoussoukro par le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et le HCR. L'atelier visait à faire contribuer les Rois et Chefs Traditionnels de toutes les régions du pays dans la prévention contre l'apatridie. Il a regroupé 53 participants.

YAMOUSSOUKRO: Le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a organisé en partenariat avec le HCR, un atelier de renforcement de capacités des membres du Réseau des Directeurs et Chefs de services administratifs des mairies de Côte d'Ivoire sur l'apatridie, ses causes et conséquences. Ce réseau qui intervient sur toute l'étendue du territoire, a un contact direct avec les populations les plus affectées par le phénomène de l'apatridie.

16-19 OCT

OCT

GRAND BASSAM: La DAARA et le HCR ont organisé un atelier de renforcement de capacités des membres du *Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)* sur l'apatridie. Cette activité a abouti à la conclusion que le maillage territorial de la CNDH confère à ses membres un rôle primordial dans la lutte contre l'apatridie, qui constitue une grave violation des Droits de l'Homme.

SAN PEDRO : Le HCR a organisé un atelier de renforcement de capacités sur l'apatridie à l'intention des membres du Conseil National des Droits de l'Homme et des agents des forces de défense et de sécurité résidant à San-Pedro. Cet atelier a permis de discuter de la notion d'apatridie, ses causes et conséquences avec ces acteurs qui rencontrent dans le cadre de leur travail, des personnes éprouvant des difficultés à faire la preuve de leur identité et nationalité.

3-9 NOV

Atelier de Sensibilisation des rois et chefs traditionnels, Yamoussoukro Photo: ©UNHCR/ Daouda Guirou





Ministre des affaires étrangères de la CIV, Monsieur Marcel Amon-Tanoh lors du Segment de Haut Niveau sur l'Apatridie, Excom 2019, Genève. Photo : © Marcel Amon-Tanoh/Facebook



REDUCTION

DANS TOUT LE PAYS: Dans le cadre des activités de réduction des situations d'apatridie, le partenaire juridique, l'Association des Femmes Juristes (AFJCI) a aidé 451 personnes à risque d'apatridie à obtenir des certificats de nationalité ivoirienne. Il s'agit 242 enfants trouvés et 209 TOUTE adultes. L'AFJCI a également travaillé avec les consulats et ambassades en vue de la délivrance de L'ANNÉE 17 cartes consulaires à des personnes d'origine étrangère à risque d'apatridie.

4 0CT **ABIDJAN:** Monsieur SANSAN Kambilé, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme a signé le 04 Octobre 2019, la circulaire n° 007/MJDH/CAB relative à la délivrance de certificats de nationalité aux enfants trouvés en Côte d'Ivoire de parents inconnus. Cette circulaire s'inscrit dans le processus de transposition des dispositions de l'article 2 de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie dans le corpus législatif interne, et permettra à tout enfant trouvé de parents inconnus d'obtenir la nationalité ivoirienne en Côte d'Ivoire.

GENEVE : Le Ministre des affaires étrangères, son Excellence Monsieur Marcel AMON-TANOH, a représenté la Côte d'Ivoire au *Segment de Haut Niveau sur l'Apatridie*, lors de la réunion du Comité exécutif du HCR. Cette rencontre a été l'occasion pour les parties prenantes de faire le bilan à miparcours de la campagne mondiale de lutte contre l'apatridie et de permettre aux Etats de prendre de nouveaux engagements pour son éradication d'ici 2024. Ainsi, après avoir rappelé les efforts consentis par les autorités ivoiriennes pour lutter contre l'apatridie, le Ministre a réaffirmé la volonté du gouvernement ivoirien à y mettre fin à travers la mise en œuvre de 06 engagements, dont l'adoption du Plan d'Action National pour l'Eradication de l'Apatridie.

<mark>7</mark> ост

3-5 DEC ABIDJAN: Le HCR a pris part à un atelier de renforcement de capacités des magistrats du ressort de la Cour d'Appel d'Abidjan sur le droit à la nationalité ivoirienne organisé par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme. Cette activité s'inscrit dans une série d'ateliers de formation qui ont pour but d'échanger avec les magistrats ivoiriens sur les instruments juridiques internationaux en matière de nationalité ratifiés par la Côte d'Ivoire, le Code de la nationalité ivoirienne et la situation particulière des enfants trouvés au regard de ces textes.



PROTECTION

02 OCT

DALOA: Les agents du HCR et de l'AFJCI ont procédé à la mise en place d'une plateforme de lutte contre l'apatridie. Celle-ci regroupe en son sein, 27 organisations de la société civile. Elle aura pour but d'identifier, référer les personnes à risque d'apatridie aux autorités compétentes et faire des rapports sur les cas de violations de leurs droits.

SANDEGUE - DOROPO : Dans le cadre des activités de lutte contre l'apatridie, une évaluation participative selon l'approche basée sur l'âge, le genre et la diversité (AGD) a eu lieu du 15 au 17 novembre 2019, dans les localités de Sandegue et Doropo. Cette évaluation visait à recueillir des données auprès de 100 personnes à risque d'apatridie à travers des entretiens individuels, des focus groups, des entretiens semi structurés et des observations directes. Elle a été ménée par des équipes multifonctionnelles (EMF/MHT) composées d'agents du HCR, de ses partenaires de mise en œuvre et de responsables de structures étatiques locaux.

15-17 NOV

NOV

YAMOUSSOUKRO: Du 26 au 28 novembre, une retraite a été organisée par la section 26-28 protection du HCR Côte d'Ivoire pour faire le bilan des activités de lutte contre l'apatridie, de réintégration, de rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens et en évaluer les impacts. Cette retraite a également été une occasion de partages d'expériences et de renforcement des capacités des Assistants de Protection Terrain.

> Evaluation participative à Sandegue. Photo: @UNHCR/ Victor BOKO







COMMUNICATION

OCT

DALOA, GAGNOA ET OURAGAHIO: Des activités de sensibilisation ont été organisées par l'AFJCI dans plusieurs localités qui relèvent de la compétence de la sous-délégation du HCR de Guiglo au cours du mois d'octobre. Elle ont été réalisées à travers des *théâtres participatifs*. Les thèmes abordés ont tourné autour de l'apatridie et la déclaration de naissance. Plus de 350 personnes ont été touchées par ces spectacles.

TREICHVILLE: A l'occasion de la clôture de la cérémonie dénommée « colonie des enfants des rues» que la communauté Sant'Egidio organise chaque année pour ses pensionnaires, le HCR et l'AFJCI ont offert à ceux-ci des prestations théâtrales participatives. La troupe de théâtre « les ambassadeurs » a realisé une prestation autour du thème de l'enregistrement des naissances. En plus d'avoir été égayés par le caractère comique des mises en scène, les enfants ont beaucoup appris de leur situation. Au terme de la prestation, les enfants non enregistrés à l'état civil ont été référés à l'AFJCI en vue d'une prise en charge juridique.

03 NOV

NOV

DANANE, GAGNOA ET BOUNDALI: Dans le cadre de sa stratégie de communication, les assistants de protection des sous-délégations du HCR ont animé *des émissions radios* consacrées à l'apatridie, à l'importance de la déclaration de naissance, au rôle de HCR en Côte d'Ivoire et à la présentation du projet « *Droit à une nationalité pour tous* ». La présence du HCR sur les ondes de la Côte d'Ivoire permet de toucher et d'informer un grand nombre de personnes.



FOCUS SUR...

Circulaire no 007/MJDH/CAB du 04 octobre 2019 relative à la délivrance de certificats de nationalité aux enfants trouvés en Côte d'Ivoire de parents inconnus.

Après son accession à l'Indépendance le 7 août 1960, la Côte d'Ivoire a adopté la Loi n° 61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la Nationalité ivoirienne. L'article 9 al 2 de cette loi, instituait en faveur de l'enfant trouvé en Côte d'Ivoire de parents inconnus, une présomption de naissance sur le sol ivoirien en vertu de laquelle la nationalité lui était attribué à titre de nationalité d'origine. En 1972, le deuxième alinéa de cet article a été abrogé et a eu pour conséquence d'exposer ces enfants au risque d'apatridie.

En 2013, la Côte d'Ivoire a ratifié les Conventions de 1954 et 1961 relatives à l'apatridie. L'Article 2 de la dernière convention citée, stipule que « L'enfant trouvé sur le territoire d'un État contractant est, jusqu'à preuve du contraire, réputé né sur ce territoire de parents possédant la nationalité de cet État ». Bien que ces conventions internationales dûment ratifiées ont vocation à s'appliquer automatiquement, de nombreux enfants se sont retrouvés sans certificat de nationalité ivoirienne du fait de la réticence des tribunaux à répondre favorablement à leurs demandes.

Face à cette situation, le bureau du HCR s'est évertué à renforcer les capacités des autorités judiciaires sur les outils juridiques existants (Convention de 1961, Constitution, Code de la nationalité, etc.) pour prévenir et résoudre l'apatridie chez les enfants trouvés. Cela a eu pour conséquence d'encourager certains juges à leur délivrer des certificats de nationalité. En vue de pérenniser de telles initiatives, le HCR a participé à la rédaction de la circulaire ci-dessus mentionné et a mené un plaidoyer auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, en vue de sa signature. Celle-ci a eu lieu le 04 octobre 2019. Il s'agit d'une avancée remarquable dans la lutte contre l'apatridie en Côte d'Ivoire.





